



rapport annuel
2019

Abréviations, sigles et acronymes fréquemment utilisés

AT	Accident(s) du travail
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (en région)
CAT/MP	Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (fixe les orientations politiques de l'Assurance Maladie - Risques professionnels)
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale (dans les DOM)
CNAM	Caisse nationale de l'assurance maladie (anciennement CNAMTS)
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
DRP	Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM)
INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
MP	Maladie(s) professionnelle(s)
SST	Santé et sécurité au travail

L'**Assurance Maladie - Risques professionnels**, appelée aussi **Branche AT/MP** ou **Branche Risques professionnels**, regroupe : la DRP au sein de la CNAM, l'INRS, EUROGIP, les services prévention et tarification des CARSAT, de la CRAMIF et des CGSS, les services chargés d'instruire les dossiers AT/MP et d'indemniser les victimes au sein des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS, ainsi que le service médical.

EUROGIP en 5 points

• observatoire & centre de ressources

Améliorer la santé et la sécurité au travail suppose, en amont, d'approfondir les connaissances et d'explorer les meilleurs leviers d'action, en France mais aussi à l'international. Telle est la raison d'être d'EUROGIP.

Celui-ci est ainsi à la fois un observatoire et un centre de ressources sur les meilleures pratiques dans les domaines de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et de l'assurance contre ces risques au niveau international et en particulier européen.

EUROGIP s'appuie sur un solide réseau, qu'il s'est constitué au fil des années au sein des instances communautaires et des organismes de prévention et d'assurance dans les autres pays, pour déployer l'ensemble de ses activités :

- Information & veille
- Études & enquêtes
- Projets européens
- Relations internationales de la Branche AT/MP
- Communication & relations extérieures
- Normalisation SST
- Certification machines & ÉPI.

• 1991

Création
Arrêté de création publié
au JORF du 3 décembre

• 12 collaborateurs

- Pierre Belingard
- Marie-Amélie Buffet
- Saphia Fortassi
- Raphaël Haeflinger (Directeur)
- Christèle Hubert-Putaux
- Christine Kieffer
- Catherine Lecoanet
- Isabelle Leleu
- Virginie Pluot
- Isaure Poussielgue
- Jean-Simon Salvage
- Mercedes Sellem-Delmar

• G.I.P.

EUROGIP est un
Groupement d'intérêt
public constitué sous
l'égide de la CNAM et de
l'INRS. Il est
principalement financé par
le Fonds national de
prévention des AT/MP.

• conseil paritaire

Le Conseil d'administration est composé à parts égales de représentants des salariés et des employeurs désignés par la CAT/MP et par l'INRS. Il a été présidé par Daniel Boguet (U2P) jusqu'en septembre 2019, puis par Christian Expert (CFE-CGC).



© Patrick Delapierre INRS

Raphaël
HAEFLINGER

Le mot du directeur

“En 2019, peut-être plus encore que les autres années, la partie “immergée” de notre activité a été particulièrement importante.

En effet, EUROGIP a été la cheville ouvrière de plusieurs positions prises par la France. Cela a concerné par exemple la définition d’indicateurs de sinistralité en santé et sécurité au travail sous forme de normes internationales. Notre analyse de la situation et de l’impact sur les champs de compétence de l’assurance “Risques professionnels” française a permis à la CAT/MP de prendre position sur le projet de spécification technique de l’ISO TC260 “Gestion des ressources humaines”.

Dans le cadre de la nouvelle Convention d’objectifs et de gestion (COG) AT/MP 2018-2022, EUROGIP a également apporté un éclairage européen sur des thèmes clés comme la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l’emploi ou la prévention des risques professionnels dans les services à la personne.

Ces travaux, aussi importants soient-ils, n’ont pas forcément donné lieu à publications sur notre site Internet.

La refonte de celui-ci constitue, à l’inverse, l’un de nos chantiers les plus visibles en 2019. Le site n’avait pas évolué depuis 2013. Il a ainsi réellement gagné en dynamisme et reflète aujourd’hui davantage l’ensemble de nos activités. En outre, une place importante y est donnée à l’actualité relative aux risques professionnels en Europe, dès la page d’accueil.

On peut noter également la mission que la DRP nous a confiée en fin d’année 2018 de coordination des relations internationales de la Branche AT/MP. En phase avec l’objet même d’EUROGIP, cette activité est dorénavant inscrite formellement dans la COG AT/MP 2018-2022.

Au-delà de ces quelques exemples, je vous invite à découvrir l’ensemble des faits marquants de notre activité 2019 pour avoir une vision globale du rôle essentiel que joue EUROGIP.”

(1) Convention d’objectifs et de gestion (COG) signée entre la DRP et l’État pour la période 2018-2022 : https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/cog_atmp-2018-2022.pdf

Les faits marquants 2019

Information & veille

En tant qu'observatoire, EUROGIP suit au plan européen (UE et pays), voire au-delà, tout ce qui a trait à la SST, la prévention et l'assurance des AT/MP : réglementation, stratégies, normalisation, statistiques, publications, conférences... Il en partage la connaissance à travers divers supports : newsletter, publications, conférences, Internet...

Les Débats d'EUROGIP

EUROGIP a choisi en 2019 de mettre l'accent sur la nécessité d'instaurer une véritable culture de prévention pour endiguer une sinistralité subsistante après 30 ans de baisse continue de la fréquence des AT.

Les Débats d'EUROGIP du 20 mars **"Santé-sécurité au travail: quels leviers pour une culture de prévention en entreprise?"** ont réuni 162 participants autour des :

- enjeux de la culture de prévention d'un point de vue économique et sociologique,
- approches développées aux plans international, national et sectoriel,
- mesures proposées par les assureurs AT/MP en Allemagne, Autriche, Italie, France, au Danemark et aux États-Unis pour accompagner les entreprises,
- approches de management de la santé-sécurité au travail dans l'entreprise.

Les 24 intervenants venaient d'horizons variés : Association internationale de la sécurité sociale (AISS), Organisation internationale du travail (OIT), Assureurs AT/MP (opérationnels et partenaires sociaux), universitaires, entreprises allant de la TPE comptant sept personnes au groupe international et représentant différents secteurs d'activité.

Les échanges ont fait ressortir que le développement d'une culture de prévention consiste à mettre en place des règles et des process. Mais aussi et surtout, il convient de s'intéresser à la façon dont tous les acteurs de l'entreprise - salariés, managers et dirigeants - les intègrent et les mettent en œuvre. La culture de prévention est avant tout "une combinaison équilibrée de valeurs, de représentations et de normes."

Il s'agit aussi de s'inscrire dans une démarche positive, loin des termes négatifs souvent associés à la santé-sécurité au travail : risque, accident, catastrophe, contrainte... Une démarche de longue haleine en outre pour effectivement changer de paradigme face à la prévention des risques professionnels.

C'est dans ce cadre que l'AISS a lancé une vaste campagne sur le thème "Vision zéro". L'objectif est d'atteindre "un état d'esprit qui doit être partagé par tous". En Allemagne, une campagne est prévue sur 10 ans, car "il faut des années pour faire émerger une culture de prévention". Le secteur de la construction européen plaide, lui, pour que le poste "prévention santé et sécurité" soit sanctuarisé lors des appels d'offres afin qu'il ne fasse pas les frais de la compétition tarifaire.

La culture de prévention a également été mentionnée comme un levier de performance pour l'entreprise. C'est aussi un outil de management, grâce aux actions de formation et de montée en compétences des équipes impliquées.

Du côté des assureurs AT/MP, les offres proposées sont variées : consultation gratuite en Autriche dans les entreprises de moins de 50 salariés ; conseils d'un expert pendant 6 mois dans les PME des secteurs d'activité à forte sinistralité au Danemark ; mise à disposition de 380 M€ en 2018 pour financer à hauteur de 65 % des dispositifs de prévention dans les entreprises en Italie ; développement d'un dispositif de mobilisation et d'accompagnement pour plus de 1 000 entreprises de 20 à 70 salariés à forte sinistralité dans les Hauts-de-France, conjugué avec des aides financières.

Compte rendu publié à l'issue de la conférence :

<https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2019/12/DebatsEurogip2018-Numerique-SST-PremierCR.pdf>

Actes de la conférence :

https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2019/12/Actes_Debats_EUROGIP-2019_Culture-de-prevention.pdf

Refonte du site Internet d'EUROGIP

Le site d'EUROGIP, disponible en version français/anglais, est une plateforme à la fois institutionnelle, média (publications, documents de référence, newsletter) et accessoirement "transactionnelle" : possibilité de s'inscrire aux Débats d'EUROGIP et de régler l'inscription en ligne. La dernière datant de 2013, une refonte importante a été lancée en septembre pour une mise en ligne de la nouvelle version (<https://eurogip.fr/>) fin décembre.

La refonte visait à :

- privilégier le contenu media (plutôt qu'institutionnel) dès la page d'accueil et valoriser ainsi notre mission de centre de ressources sur les risques professionnels en Europe,
- fluidifier la navigation,
- simplifier et professionnaliser la procédure d'inscription et de paiement en ligne pour les Débats d'EUROGIP,
- simplifier le back-office et la mise en ligne des informations.

La refonte du site a été l'occasion aussi de revoir la maquette de la newsletter EUROGIP infos en vue de l'envoi d'un 1^{er} numéro en janvier 2020.

Veille et assistance documentaire

La veille est une composante essentielle des missions d'EUROGIP. Elle consiste à suivre l'actualité et les développements :

- au plan communautaire sur des thèmes variés : législation, appels d'offres, normalisation, instances... ;
- relatifs à la prévention et à l'assurance des AT/MP dans les États membres ainsi que les éventuelles modifications structurelles des organismes compétents ;
- en matière de publications, résultats d'enquêtes, manifestations... intéressant les risques professionnels.

En 2019, les thèmes suivis avec une attention particulière concernaient : l'évolution de la législation européenne sur les cancers professionnels, les services à la personne, les addictions sur le lieu de travail, l'énergie éolienne, la reconnaissance des MP et notamment des maladies plurifactorielles, la politique digitale des assureurs AT/MP, les travaux lourds et pénibles.

Les résultats de la veille servent en interne à alimenter les

publications et les travaux réalisés.

Par ailleurs, EUROGIP en tant que centre de ressources répond aux questions de son Conseil d'administration, des agents des CARSAT, des employeurs et salariés... qui le sollicitent ou veille les thèmes inscrits dans la COG et le PST3 (TMS, chutes, RPS...).

De nombreuses demandes portent toujours sur les statistiques AT/MP, notamment en ce qui concerne les pathologies psychiques et les TMS. Plusieurs recherches assez importantes ont permis de répondre à des demandes sur :

- les dispositifs de maintien en emploi en Europe,
- le système brésilien de reconnaissance des maladies professionnelles, pour la DRP,
- les modalités de reconnaissance en AT des crises cardiaques en présence d'une pathologie préexistante, pour la DGUV en Allemagne,
- les chutes de hauteur et de plain-pied en Allemagne, Autriche et Suisse (dans le cadre du Programme national "chutes" dont EUROGIP est partie prenante).

Veille normative

Une part importante de la veille concerne la normalisation SST. L'objectif est d'être vigilant sur :

- l'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation, les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non par la Branche AT/MP ;
- les nouveaux formats de documents normatifs, tels que les accords d'ateliers : élaborés rapidement sans la participation de toutes les parties prenantes concernées, cela impose une veille vigilante et, si nécessaire, la participation coordonnée de la Branche AT/MP ;
- l'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme les services à la santé ou les systèmes de management de la SST et l'internationalisation des travaux... Ces évolutions sont autant de défis à relever. La veille sur les normes dans le champ social et sociétal permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus.

Certains sujets ont fait l'objet d'une mise à jour ou d'une nouvelle note d'information spécifique, notamment sur la normalisation dans le domaine de l'intelligence artificielle ou des conditions de travail des seniors.

Études & enquêtes

Les thèmes d'étude répondent le plus souvent à la demande des membres fondateurs d'EUROGIP : CNAM-DRP et INRS. L'objectif est d'apporter un éclairage européen sur une question d'actualité en France. Outre des notes d'opportunité, les résultats des études et enquêtes donnent lieu à des publications disponibles sur eurogip.fr.

Enquêtes et notes liées à l'actualité

PDP et maintien dans l'emploi dans 4 pays européens

Pour des raisons démographiques notamment, la nécessité de définir des politiques publiques de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et de maintien dans l'emploi s'impose progressivement en Europe. Avec l'allongement de la durée de la vie active, les problèmes de santé en général ou liés au travail sont voués à s'amplifier, présageant des coûts croissants pour les systèmes sociaux.

EUROGIP a réalisé un rapport en 2010 et organisé ses Débats en 2013 sur cette thématique du maintien dans l'emploi. Depuis, des réformes importantes ont continué d'avoir lieu, en particulier dans les pays ayant une expérience certaine en la matière - Allemagne, Autriche, Danemark et - Suède. Elles ont fait l'objet d'une note pour la CAT/MP.

Prévention et aide à la personne

L'aide à la personne, tant à domicile qu'en établissement, est aujourd'hui en France le secteur le plus sinistrogène. En Europe, la question de la sinistralité y est également importante. Sachant qu'il s'agit d'un axe stratégique inscrit dans la COG AT/MP 2018-2022, EUROGIP s'est intéressé aux éventuels processus et leviers développés chez nos voisins européens.

Les thèmes recherchés ont porté sur l'information, la formation et la capacité à atteindre un public difficile d'accès car employé par des particuliers, isolé, pas nécessairement hautement qualifié et marqué par des formes de travail au noir ou de travail "gris".

Par ailleurs, dans le cadre de la mission en fa-

veur de l'attractivité des métiers du grand âge confiée à Mme El Khomri, EUROGIP a fourni aux représentants de la CAT/MP qui ont été auditionnés des informations sur la prévention des risques professionnels dans le secteur des soins à la personne. En Allemagne, le dispositif "Pfleger Prävention 4.0" pour la rénovation des métiers et des fonctions et le plan d'urgence gouvernemental pour le secteur des soins applicable au 1^{er} janvier 2019 étaient particulièrement intéressants.

Statistiques AT/MP

EUROGIP a attiré l'attention de la Direction générale du travail (DGT) sur la place de la France dans les statistiques européennes d'AT mortels publiées par Eurostat, la DG statistique de la Commission européenne.

Tous les États membres de l'UE transmettent à cet organisme les données relatives aux AT mortels intervenus en temps et lieu du travail. La méthodologie SEAT (Statistiques européennes sur les accidents du travail) requiert d'en retirer les actes volontaires (suicides par exemple) et les sinistres dont l'origine professionnelle n'est pas avérée (malaises sans élément matériel identifié). Tandis qu'en France le caractère professionnel de ce type de sinistre est présumé du fait de sa survenance en temps et lieu de travail (sauf preuve contraire), d'autres pays imposent d'apporter la preuve que celui-ci est bien lié au travail.

Un travail comparatif entre la France et l'Allemagne qu'EUROGIP a réalisé a montré que l'application effective de la méthodologie SEAT en France entraînerait pour le régime général un taux d'incidence quasi égal à celui de l'Allemagne (chiffres 2014), soit dans la moyenne la plus basse des pays européens.

Reconnaissance et instruction des cas de MP plurifactorielles

L'objectif de cette étude est de décrire les schémas d'instruction des maladies multifactorielles chez nos voisins européens.

Parce que ce type d'information est difficilement accessible, EUROGIP a choisi de se concentrer sur deux pays dont les principes d'instruction et les pratiques sont proches de qui est en vigueur en France ou au contraire sensiblement différentes : respectivement l'Italie et le

Danemark. Cela permet en outre d'avoir une vision d'un pays d'Europe du Sud et d'un pays du Nord, d'un "grand" et d'un "petit" pays en termes d'assurés.

Au-delà de la description du processus d'instruction des MP - acteurs, outils, charge de la preuve, systèmes de liste et hors liste - la note tente de montrer combien les pratiques impactent le taux de reconnaissance ou autrement dit le volume de cas reconnus.

Des statistiques par groupes de pathologies illustreront cette conclusion dans une note à paraître en 2020.

Projets européens

EUROGIP veille les appels d'offres publiés par l'UE (Commission européenne, Eurostat, EU-OSHA, Eurofound...) et par les pays bénéficiaires de crédits de l'UE. Il répond à ceux entrant dans son champ de compétences. Il réalise aussi des prestations en tant que partie prenante d'un consortium européen ou que sous-traitant d'organismes ayant eux-mêmes répondu auxdits appels d'offres.

Contrat-cadre "EU-OSHA" sur les TMS

Un consortium, dont EUROGIP fait partie et qui est mené par l'organisme Panteia (Pays-Bas), a remporté en mars 2018 un contrat-cadre de 3 ans (1,8 million € maximum sur la période) pour aider l'EU-OSHA dans le cadre de sa campagne "lieux de travail sains" 2020-2022 axée sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS). Ce contrat est divisé en sous-contrats. En fin d'année 2018, EUROGIP a remporté l'un d'eux consistant à recueillir et intégrer à une base de données de l'EU-OSHA des outils et ressources pratiques afin de mieux faire connaître les TMS et d'aider les entreprises à les prévenir.

La collecte des informations s'est déroulée tout au long de l'année 2019.

Baromètre SST européen

L'EU-OSHA a lancé un appel d'offres qu'EUROGIP a remporté en décembre 2019 afin de poursuivre le développement d'un nouveau Baromètre européen de la santé et la sécurité au travail. Le contrat a débuté en 2020. La mission d'EUROGIP était d'identifier et d'analyser les sources de données disponibles en Europe sur l'Inspection du Travail, en vue d'alimenter la plateforme. Ce marché se situe dans le prolongement de celui auquel EUROGIP avait déjà participé en collaboration avec KOOP entre 2016 et 2018.

Statistiques MP au plan européen

EUROGIP est membre de la "Task Force EODS" (*European Occupational Diseases Statistics*) créée par Eurostat début 2017. Celle-ci doit définir une nouvelle méthode concernant la production de statistiques européennes harmonisées sur les maladies professionnelles.

Ce groupe de travail d'une dizaine d'experts européens, s'est réuni en mars 2019 pour travailler à la cohérence globale des données statistiques transmises à ce jour par une majorité de pays européens. Plusieurs questions techniques ont été discutées. Les experts se sont interrogés sur la pertinence de regrouper certains agents causaux, de demander des statistiques de pathologies codifiées CIM-10 avec 4 caractères (degré de précision du siège de la pathologie pas toujours nécessaire), de renseigner des pathologies pour lesquelles un seul pays représente la majorité des cas. À l'ordre du jour également le repérage d'associations pathologie/agent causal a priori incohérentes (par exemple, mésothéliome/vibrations mécaniques), la question sur la manière d'isoler au sein de la variable "gravité" les cas pour lesquels il n'y a pas d'incapacité de travail (surdité pour les retraités par exemple).

En octobre 2019, les premiers résultats de la collecte ont été présentés au groupe EODS et discutés par les États membres.

Baromètre de l'EU-OSHA mis en ligne début mai 2020 sur <https://visualisation.osha.europa.eu/osh-barometer#!/>

Relations internationales de la Branche AT/MP

Par délégation de la DRP, EUROGIP centralise et diffuse l'information sur les activités auxquelles participent les acteurs de la Branche au plan international. Inscrite dans la COG 2018-2022, cette activité vise à valoriser les actions réalisées, aussi bien en interne qu'auprès de nos partenaires.

Pilotage de la mission

La DRP a confié à EUROGIP la mission de centraliser et diffuser l'information relative aux relations internationales des organismes de la Branche AT/MP au sein de celle-ci et vers ses partenaires. La mission est inscrite dans la COG 2018-2022 (cf. p. 2).

Dans ce cadre, en partenariat avec des acteurs de la Branche, EUROGIP est chargé :

- d'étudier les demandes d'interventions à l'international et de les diffuser éventuellement au réseau,
- d'identifier au sein du réseau les ressources expertes susceptibles d'être proposées en réponse aux sollicitations,
- de clarifier les modalités opératoires de mobilisation des experts, en lien étroit avec leur employeur,
- d'accompagner les experts pour faciliter leur mission à l'étranger,
- d'assurer le suivi des missions pour identifier/capitaliser les bonnes pratiques internationales éventuellement transposables par la Branche en complément des travaux d'EUROGIP.

En 2019, le comité de pilotage réunissant la DRP, l'INRS, la CRAMIF et EUROGIP s'est réuni à deux reprises. Cette formation a pour mission d'élaborer une stratégie pour les Relations Internationales de la Branche. Elle fait également le point à intervalles réguliers sur les sollicitations et interventions des membres de la Branche à l'étranger. Le cas échéant, elle arbitre la représentation de la Branche dans tel ou tel projet, instance ou conférence. Fin 2019, un référent a été nommé dans chaque organisme, y compris dans toutes les CARSAT. Il est chargé de centraliser et transmettre les informations de et vers EUROGIP. L'objectif est de garantir un échange d'informations fluide.

AISS

Dans le cadre de sa nouvelle mission de coordination des relations internationales de la Branche AT/MP, EUROGIP a assisté en tant qu'observateur à une réunion de la Commission spéciale de prévention des AT/MP de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) en juin 2019 à Varsovie. Il a également représenté la Branche AT/MP lors du Forum mondial de la sécurité sociale à Bruxelles en octobre 2019. Suite à sa rencontre avec M. Caetano, le nouveau secrétaire général de l'AISS, en septembre 2019, EUROGIP a obtenu le statut de membre rattaché de l'AISS. Il représente également la Branche AT/MP au sein de la Coordination des institutions françaises membres de l'Association, la CIFM AISS.

Jumelage avec la Jordanie

Expertise France a sollicité EUROGIP pour contribuer à la réponse à un appel d'offres concernant un projet d'appui à une réforme durable de l'assurance contre les accidents du travail en Jordanie. Fin 2019, Expertise France a remporté ce contrat financé par l'UE, pour un lancement en février 2020. Deux ex-cadres de la DRP ont été choisis pour diriger deux Composantes du Jumelage, à savoir : la définition du cadre juridique et stratégique de la réforme de l'assurance AT/MP d'une part, l'élaboration d'un plan de formation triennal et la mise en œuvre des programmes/séances de formation pour la gestion des cas d'AT/MP d'autre part.

Communication & relations extérieures

Une politique de communication et de dialogue auprès de nos partenaires français et européens dans les domaines liés aux risques professionnels permet d'instaurer la confiance en vue d'un travail en réseau, source même de l'ensemble des activités d'EUROGIP.

Relations bilatérales France/Allemagne

La réunion annuelle des directeurs de la KAN (Commission pour la sécurité et santé au travail et la normalisation) en Allemagne, de l'INRS et d'EUROGIP sur les questions de normalisation s'est tenue en France le 24 janvier. Elle a permis d'échanger sur le management de la SST, la fabrication additive ou la révision de la Directive Machines. Par ailleurs, en marge de ses Débats du 21 mars, EUROGIP a rencontré le Directeur Général de la DGUV, Joachim Breuer, ainsi que son successeur, Stefan Hussy, qui a pris ses fonctions en juillet.

Forum européen de l'assurance AT/MP

EUROGIP participe de longue date aux travaux du Forum européen. Il est notamment impliqué dans le groupe "Communication" pour la maintenance et la mise à jour du site Internet www.europeanforum.org, la publication Forum News, pour laquelle EUROGIP est le correspondant français, et l'alimentation du compte Twitter qu'il a créé. En outre, il pilote le groupe de travail "Maladies professionnelles".

Euroshnet

Euroshnet est le Réseau européen des experts travaillant au sein d'organismes de prévention en Europe et impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. EUROGIP est membre du Comité de pilotage et du secrétariat permanent. L'activité en 2019 a concerné principalement l'organisation et la tenue du 12 au 14 juin à Dresde de la 6^e conférence européenne.

Celle-ci a réuni 125 participants venus de 16 pays autour du thème "*Be smart and stay safe - innovative products and workplaces*". Le programme a été en partie bâti en incluant une quinzaine de contributions sélectionnées parmi les 40 reçues dans le cadre d'un appel à propositions. Cette nouvelle façon de procéder a permis une plus grande diversité d'orateurs, de points de vue et d'informations.

Les ateliers interactifs ont été particulièrement appréciés des participants qui ont pu échanger autour des trois thématiques articulant la conférence :

- nouvelles technologies intelligentes et sécurité des travailleurs,
- normalisation, essais et certification - suivre le rythme du changement,
- points de vue des parties prenantes sur le rôle futur de la normalisation, des essais et de la certification.

COCT

Sur proposition de la DRP, EUROGIP est dorénavant membre de la commission spécialisée n° 1 du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT), dont les champs de compétence incluent notamment les orientations de la politique européenne et internationale.

Relations presse et réseaux sociaux

EUROGIP a continué à entretenir des relations privilégiées avec la presse spécialisée sur les questions relatives à la prévention et l'assurance contre les risques professionnels. Parallèlement, le compte Twitter est très régulièrement alimenté par des informations institutionnelles ou des actualités sur les

risques professionnels en Europe. Le compte LinkedIn EUROGIP a lui été réactivé en 2019, notamment pour promouvoir les Débats d'EUROGIP 2020.

Communication et interventions

Sur la base de son expertise, EUROGIP est sollicité pour participer à certains travaux, présenter les résultats de ses propres travaux, apporter un éclairage européen sur une question d'actualité, mettre en relation les agents de la Branche avec des collègues d'autres pays...

Quelques exemples de ces contributions :

Au sein de la Branche AT/MP

- Recherche et mise en relation pour la DRP d'intervenants aux JNRP : une représentante de l'INAIL en Italie a présenté le système d'incitations financières à la prévention et un représentant de la BG Santé en Allemagne les actions mises en œuvre pour prévenir les risques du personnel soignant.
- Contribution au COPIL "chutes" de la Branche AT/MP pour fournir un état des outils/supports de prévention à l'étranger en vue de préparer une offre de service de l'assurance AT/MP dans ce domaine.
- Présentation des référentiels internationaux, processus de normalisation et de quelques pratiques en Europe dans le cadre de la nouvelle formation INRS "Réussir la mise en place du management de la SST".
- Diverses interventions à la demande des CARSAT sur : la performance de l'entreprise liée à la prévention des risques professionnels (Normandie, Languedoc-Roussillon); les incitations financières à la prévention (CTR, Alsace Moselle); la participation de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation et l'actualité en la matière (Centre Ouest); la normalisation en lien avec les machines, équipements de levage, systèmes de commande... (correspondants "équipements de travail" des CARSAT et de l'INRS).
- INRS: participation au jury destiné à récompenser les lycéens qui ont produit des audiovisuels de sensibilisation aux risques professionnels; présentation du Groupement et de ses activités lors des sessions "nouveaux embauchés.

Partenaires et acteurs extérieurs à la Branche

- Sénat: audition, conjointement avec l'INRS, dans le cadre de la Mission d'information sur la réforme de la santé au travail menée par M. Stéphane Artano, rapporteur. Les questions posées à EUROGIP ont porté essentiellement sur le pilotage national de la politique de santé au travail, les systèmes de reconnaissance des AT/MP à l'étranger, particulièrement des RPS, ainsi que sur la prévention des risques professionnels dans les PME.
- Assemblée Nationale: audition dans le cadre de la mission "Santé au travail dans la fonction publique"; bien que ne relevant pas du domaine de travail d'EUROGIP, quelques informations et pistes documentaires ont pu être données sur des actions de prévention, notamment en Allemagne et au Royaume-Uni.
- Confédération européenne des syndicats (CES): présentation de l'activité normalisation de la Branche AT/MP à l'occasion d'une visite d'un de ses membres à Paris.
- Artisanat: participation à un séminaire national dédié à la normalisation pour les TPE et PME artisanales organisé par le réseau des Chambres françaises des Métiers et de l'Artisanat et l'organisation européenne de représentation de l'artisanat en normalisation SBS - Small Business Standards.
- Afnor: participation au jury des Trophées Or 'Normes 2019 récompensant des projets d'entreprises s'appuyant sur des normes volontaires.
- KEF, l'organisation patronale sud-coréenne: réception d'une délégation comptant une vingtaine de représentants de très grandes entreprises avec une présentation en trois points: l'assurance AT/MP en France, EUROGIP et la mise sur le marché européen des machines.
- Institut de la sécurité sociale portugais, sollicitation sur le thème du burn-out: la décision de l'OMS de considérer ce syndrome comme une maladie a entraîné des demandes pour l'inscrire sur la liste des maladies professionnelles au Portugal. EUROGIP a apporté des éléments de réponse sur la portée de cette décision.

Normalisation SST

La normalisation permet d'intégrer la santé et la sécurité dès la conception des produits. Aussi la Branche AT/MP s'investit-elle depuis de nombreuses années dans l'élaboration de normes françaises, européennes ou internationales dans le domaine de la SST. EUROGIP coordonne les travaux des experts "prévention" qui y contribuent.

Pilotage de l'activité

La CAT/MP a réaffirmé l'engagement de la Branche AT/MP dans les travaux de normalisation SST. Elle a émis une recommandation pour que les modalités des prochains contrats pluriannuels de gestion (CPG) facilitent la participation des experts des CARSAT dans ces travaux. En effet, leur expertise terrain et leurs retours d'expérience sont particulièrement utiles pour améliorer le contenu des normes. Dans cet esprit, des référents "normalisation" ont été nommés dans les CARSAT et la CRAMIF pour assurer le relais avec EUROGIP. Cela a eu notamment pour conséquence de passer de 4 experts "Caisse" en 2017 à 11 en 2019.

EUROGIP a exercé son rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et des réponses de la Branche AT/MP dans le cadre de nombreuses consultations du système normatif : création de comités techniques ISO "Conception de laboratoires", "Machines pour utilisation avec des denrées alimentaires", etc. ou lancement de nouveaux sujets (Workshop CEN sur une méthodologie de mesure de satisfaction des travailleurs dans les systèmes ajustables de travail automatisé dans l'industrie, position du CEN-CENELEC sur la révision de la Directive Machines 2006/42/CE, etc.).

Coordination du Réseau des experts "Normalisation"

Un réseau de 80 experts

En 2019, EUROGIP a coordonné la participation de 80 experts (CARSAT, CRAMIF, INRS et EUROGIP) à l'élaboration de normes françaises, européennes (CEN et CENELEC) et internationales (ISO et CEI). Cette participation va, selon les sujets et les disponibilités de l'expert, de la veille active

à la participation régulière en réunions, laquelle est la plus efficace pour faire valoir le point de vue de la prévention de la Branche AT/MP dans un texte à portée européenne ou internationale.

Les travaux portent sur les thèmes suivants : Sécurité des machines, Équipements de protection individuelle, Lieux de travail et ambiances physiques, Construction, Problématiques transversales et diverses, Aspects stratégiques normalisation. En novembre, EUROGIP a organisé une "plénière normalisation" réunissant une cinquantaine de personnes (experts, chefs de département, contrôleurs de sécurité, ingénieurs et référents normalisation) à Tours. Ce fut l'occasion de mettre en commun leurs expériences lors d'ateliers portant sur l'échange de bonnes pratiques en normalisation, la valorisation et la coordination des travaux de normalisation.

Par ailleurs, EUROGIP a continué d'alerter la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail et de projets ou sur le remplacement d'experts afin que la Branche AT/MP soit représentée sur des sujets importants pour elle.

Assistance aux experts

EUROGIP aide ces experts dans leur mission auprès des bureaux de normalisation, sur des questions d'interprétation ou en les (ré)abonnant à des revues linguistiques par exemple. Il les informe et les consulte également sur les nouveaux projets de norme, les créations de Comités Techniques, les révisions quinquennales, etc. Il s'agit également de former les nouveaux experts sur les systèmes de normalisation français, européens et internationaux.

Une enquête téléphonique, à laquelle 57 experts ont répondu, a permis de dégager leurs besoins en termes :

- de formation et d'information sur le fonctionnement de la normalisation et ses dif-

- férentes règles,
- de soutien par rapport à un sentiment de solitude,
- de formation pour apprendre à gérer les difficultés au cours de leur mission.

Normabase, Norm'actions et "WebPort"

Normabase regroupe les normes SST en cours d'élaboration au plan international, européen et français ainsi que le "Qui fait quoi" concernant les experts: annuaire des personnes, travaux auxquels ils participent, compétences et informations de reporting (comptes rendus de réunions de normalisation, fiches annuelles de suivi des travaux par thème).

Norm'actions, diffusé au sein de la Branche (280 ex), est réalisé à partir des données extraites de Normabase. Il contient des informations sur les étapes d'avancement des projets de norme ayant bénéficié d'un travail effectif ou d'une veille active d'experts de la Branche.

Webport est une base de données de 2032 normes en vigueur publiées (en version française et, lorsqu'elles existent, en version anglaise) relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, et 1824 normes annulées traitant de sujets en lien avec la SST.

EUROGIP participe à sa mise à jour en partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture. La version 2019 contient 50 nouvelles normes. L'outil est mis à la disposition des services documentation des CARSAT, de la CRAMIF et de l'INRS ainsi que des organisations syndicales et professionnelles, via Internet.

Suivi et coordination des enquêtes sur projets de normes

La procédure de consultation interne à la Branche AT/MP a permis d'émettre un avis collectif sur 17 projets de normes soumis à consultation, soit:

- Sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.): 10 avis,
- Équipements de protection individuelle (ÉPI): 1 avis,
- Lieux de travail et ambiances physiques: 5 avis,
- Construction: 1 avis.

Financement de certains travaux

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de nor-

malisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. Il a financé les droits d'inscription annuels de 23 experts dans 22 commissions ou groupes de normalisation "Sécurité des machines" gérés par l'Union de normalisation de la mécanique (UNM), ainsi que ceux de 34 experts dans 32 commissions de normalisation Afnor, de 6 experts dans 3 commissions gérées par le Bureau de normalisation automobile (BNA) et de 4 experts dans 4 commissions gérées par Afnor-DELEC pour le domaine des électro-technologies.

Fiches de traitement des problèmes de prévention

La Branche AT/MP contribue à la surveillance du marché des machines grâce au dispositif de "fiches de traitement des problèmes de prévention" lancé dès 2006 par la CNAM et EUROGIP. Ces fiches, élaborées par les agents des CARSAT, permettent d'utiliser des informations du terrain, remontées à la suite d'un constat ou d'incidents/accidents concernant des constructeurs. Les actions menées par la Branche aboutissent, à plus ou moins longue échéance, à mettre en conformité des constructeurs et à améliorer des normes existantes. Ces fiches permettent, pour un produit donné, de constater une absence de norme, une disposition prévue mais non appliquée ou encore insuffisante. EUROGIP participe aux réunions semestrielles du bureau chargé de la gestion de ces fiches.

Présence dans les instances stratégiques

EUROGIP a maintenu sa capacité à peser dans le consensus normatif et à influencer sur la stratégie normalisation en participant aux instances stratégiques dans lesquelles sont décidées les grandes orientations des programmes de normalisation SST: Comités d'Orientations Stratégiques "Santé et Sécurité au Travail" et "Management et Services" d'Afnor, Comité stratégique européen pour la normalisation en SST "CEN SABOHS", bureau consultatif du CEN pour la normalisation des machines "Nucléus machines".

EUROGIP est également membre du "Cercle des coordinateurs normalisation" d'Afnor permettant un

échange de bonnes pratiques entre représentants de grands groupes et d'administrations.

Ces participations permettent de faire valoir le point de vue de la prévention française en normalisation. Elles ont notamment permis de contribuer à :

- produire, dans le cadre du CoS SST, un "guide pratique pour les commissions de normalisation sur la prise en compte de la SST dans les normes" qui clarifie les cadres réglementaires européens pour les produits d'une part, pour les lieux de travail d'autre part. Ce guide liste les questions à considérer avant toute décision de normaliser un sujet et précise les différents types de normes (de processus, de produits ou de systèmes de management);
- produire des orientations stratégiques pour le CoS SST en regard des actions du Plan santé au travail 2016-2020 (PST3) et en cohérence avec les orientations et priorités d'action de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 de la Branche AT/MP,
- mener des actions de lobbying aux côtés de l'ETUI dans le cadre du Nucléus machines (Annexes Z, termes de référence du Nucléus, etc.);
- des travaux préliminaires pour la création d'un système européen d'information précoce visant à détecter les projets de documents normatifs européens, voire ISO, (EN, TS, TR, CWA) traitant directement ou indirectement d'obligations et de responsabilités des employeurs en matière de conditions de travail et de SST dans le cadre du SABOHS.

Les nombreuses données partagées dans ces instances françaises et européennes contribuent à assurer une information précoce des experts et de la Branche AT/MP.

Participation aux travaux normatifs sur les systèmes de management SST

En avril, l'ISO/PC 283 a été transformé en Comité Technique ISO/TC 283 "Management SST" pérenne assorti d'un programme de travail. La normalisation de ce champ n'est pas souhaitée par l'assurance AT/MP et plus largement par le Comité membre français car il relève du domaine social et de la réglementation. EUROGIP et l'INRS ont participé à la réunion de lance-

ment (Coventry, Royaume-Uni) fin 2018 afin d'observer et rendre compte du programme de travail.

EUROGIP a présenté à trois reprises l'état d'avancement des travaux de ce TC à la CAT/MP. En juin 2019, celle-ci a pris la décision politique que la Branche AT/MP ne participerait plus aux travaux à l'international. Depuis, EUROGIP assure seul une présence, au plan français, dans la commission Afnor/X82A.

Cette décision, accompagnée du retrait de l'INRS de cette commission, a impacté l'activité du Comité membre français. Ainsi, la délégation française était composée de 2 délégués (d'Afnor et de l'OPPBTP) à la deuxième réunion du CEN/TC 283 à Dallas en mars 2019, mais elle n'était pas présente à la troisième réunion qui s'est tenue au Rwanda en octobre.

Pour autant, le CEN/TC283 a poursuivi la rédaction d'une norme ISO 45003 de lignes directrices sur le Management de la santé et de la sécurité au travail - Santé et sécurité psychologiques sur le lieu de travail et a finalisé un manuel ISO pour la mise en œuvre de la norme ISO 45001 à l'intention des petites et moyennes organisations.

Suite aux conclusions d'un groupe piloté par EUROGIP en 2017, la CAT/MP a acté la préparation d'un programme visant le développement de la prévention dans les entreprises, TPE-PME en particulier. Dans la foulée, la COG 2018-2022 adoptée en septembre prévoit au titre des leviers d'incitation à la prévention et du déploiement des actions de la Branche de "développer des outils et des méthodes permettant de rendre le plus grand nombre d'entreprises autonomes en matière de management de la sécurité et de la santé au travail". Dans cette perspective, EUROGIP a maintenu sa participation aux réunions du groupe "Management et prévention" de la Branche qui a engagé une réflexion pour la mise en œuvre progressive de cet axe de la COG jusqu'en 2022.

Indicateurs SST et normalisation

Afnor a émis une proposition pour qu'une spécification technique (ISO/TS) portant sur des indicateurs de sinistralité AT figure au sein de l'ISO TC 260 Management des ressources humaines.

De tels indicateurs aboutiraient à désavantager les pays ayant un système d'assurance AT/MP et de déclaration abouti.

Le Conseil d'administration d'EUROGIP a donc opposé un refus de normaliser des indicateurs statistiques en SST. Pour donner plus de poids à cette position, EUROGIP a rédigé un document afin de sensibiliser les assureurs AT/MP homologues et l'AISS aux risques liés à ce projet.

- "Management en santé et sécurité au travail: référentiels et outils dans cinq pays européens" (Allemagne, Danemark, Espagne, Italie, Luxembourg). Ces référentiels et outils sont susceptibles d'être adaptés aux entreprises françaises en réponse à l'engagement de la COG 2018-2022.

(Ces notes sont disponibles sur eurogip.fr)

2 nouvelles publications

- "Normalisation en santé-sécurité au travail, Levier essentiel de prévention primaire": la note a été traduite en anglais et largement diffusée. Elle illustre, à travers six exemples concrets comment certaines normes - à l'élaboration desquelles la Branche AT/MP a contribué - permettent d'améliorer la santé et la sécurité au travail.

Certification machines & ÉPI

Par délégation ministérielle (Travail et Agriculture), EUROGIP anime les coordinations françaises des organismes notifiés (ON) compétents pour évaluer la conformité des machines et des équipements de protection individuelle (ÉPI). Les coordinations favorisent une lecture identique des textes communautaires et garantissent ainsi un niveau de sécurité élevé aux produits certifiés.

Coordination française des organismes notifiés "ÉPI" et "Machines"

EUROGIP organise et anime les réunions auxquelles participent les organismes notifiés et les ministères concernés qui permettent l'échange d'informations, en particulier sur les décisions prises lors des réunions européennes entre États membres, et la préparation des positions à faire valoir au niveau des groupes verticaux ou au plan européen. Ces réunions sont également l'occasion de résoudre les problèmes techniques souvent complexes qui subsistent et d'intégrer les travaux normatifs.

Le site Internet d'EUROGIP est régulièrement mis à jour pour intégrer les documents (nouvelles listes de normes harmonisées et d'organismes notifiés par exemple) utiles non seulement aux ON, mais aussi aux différents acteurs de la mise en œuvre des réglementations ÉPI et Machines.

Dans le domaine des ÉPI

En 2019, EUROGIP a organisé deux réunions de la Commission Générale qui regroupe les ministères du Travail, de l'Agriculture, de l'Industrie, et les neuf ON couvrant l'ensemble des produits et dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation de la conformité par tierce partie conformément au Règlement 2016/425.

Les travaux durant l'année ont porté sur la mise en œuvre du Règlement ÉPI qui est devenu applicable aux différents opérateurs économiques (fabricants, distributeurs, ON, etc.) le 21 avril 2018. Les discussions ont tourné autour des questions de procédures d'évaluation de la conformité, notamment du renouvellement des attestations UE de type, ainsi que des audits liés au suivi de production de l'ÉPI (tels que définis par le module C.2 et le module D du Règlement ÉPI).

EUROGIP a également participé aux comités mis en place par les ON dans le cadre de leur accréditation ISO 17065 qui visent à garantir l'impartialité des ON vis-à-vis de leurs clients et sont un lieu de discussion entre les différents acteurs économiques (fabricants, utilisateurs, ON). En 2019, EUROGIP était associé au comité d'impartialité de deux ON.

Dans le domaine des Machines

L'année 2019 a été marquée par les travaux préparatoires à la révision de la Directive. Les ON français ont été sollicités pour répondre à un questionnaire de la Commission européenne sur l'impact économique de la révision. Ils ont également participé à des groupes de réflexion mis en place par le ministère chargé du Travail. EUROGIP a organisé cinq réunions, dont deux de la Commission Générale (qui regroupe six ON) et trois des groupes sectoriels.

Les travaux en 2019 ont porté sur deux points en particulier :

- La révision de la Directive Machines : à l'issue de l'étude d'impact réalisée courant 2017, la Commission européenne a lancé un nouveau questionnaire pour approfondir certains sujets particuliers. Le ministère chargé du Travail a également sollicité la Coordination française sur les axes d'amélioration de la Directive qui pourraient être mis en œuvre. En parallèle, la Coordination française a participé à un groupe de réflexion copiloté par les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture sur l'intelligence artificielle et sa prise en compte dans les exigences de la Directive Machines.
- L'appui aux ON lors des travaux de révision de normes harmonisées : les ON sont tenus de rester informés des évolutions normatives liées aux machines de l'An-

nexe IV. Ils ont ainsi sollicité la coordination française pour apporter des éléments techniques lors de la révision des normes :

- EN ISO 16092-2 & 4 : le GT2, dédié aux presses, a élaboré des commentaires lors de l'enquête publique de cette norme ;
- EN 280 : le GT6, dédié aux machines de levage de personnes, a appuyé les experts du réseau prévention pour sa révision.

Coordination européenne

Dans le domaine des ÉPI

EUROGIP a participé à une réunion du Comité de pilotage et à deux réunions plénières de la Coordination européenne des organismes notifiés pour les ÉPI, au cours desquelles les discussions ont porté sur :

- la révision des fiches RfUs (*Recommendation for use*) et l'élaboration de nouvelles fiches en lien avec les procédures d'évaluation des ÉPI, la revue des attestations, et la mise en place des audits de suivi de la production ;
- la question du BREXIT : la coordination européenne des ON a longuement interrogé la Commission européenne sur les impacts du BREXIT pour les ON anglais ainsi que pour les fabricants détenant des attestations d'examen CE de type émis par ces organismes.

Dans le domaine des Machines

EUROGIP assure la représentation des organismes notifiés français aux réunions de la Coordination européenne, dont le secrétariat technique est assuré par The Netherlands Standardisation Institute (NEN).

Suite à plusieurs reports, le Comité horizontal européen ne s'est pas réuni en 2019.

Activité de certification des organismes

EUROGIP a collecté les états des attestations d'examen CE/UE de type délivrées par les ON ainsi que les décisions prises dans le cadre des modules C.2 et D au titre du Règlement ÉPI et de l'Annexe X de la Directive Machines.

Pour ce qui est des ÉPI, seules 55 AET-CE ont été émises au titre de la directive 89/686/CEE avant la fin de la période transitoire. L'ensemble des opérateurs économiques a donc basculé sur la nouvelle réglementation. Le nombre d'attestations délivrées au titre du Règlement 2016/425 a fortement progressé en 2019 pour atteindre un total de près de 7000, ce qui constitue le record du nombre d'attestations délivrées sur les 10 dernières années par les ON français.

Sur la même période, seule une cinquantaine d'attestations ou extensions d'attestation d'examen CE de type ont été délivrées dans le domaine Machines.



Nous suivre

eurogip.fr



Nous joindre

51, avenue des Gobelins, F-75013 Paris

33 (0) 1 40 56 30 40

eurogip@eurogip.fr

EUROGIP Rapport annuel 2019 - Paris - Réf. Eurogip-152/F - 2020 - 18 pages

ISBN 979-10-97358-18-1

Directeur de la publication: Raphaël HAEFLINGER

Relations presse: Isabelle LELEU

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement d'EUROGIP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (art. L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). © EUROGIP 2020